

TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES, UNE HAUSSE NÉCESSAIRE.

Pour continuer à assurer un service de qualité pour la collecte et le traitement des déchets, tout en respectant les nouvelles règles environnementales, le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) passe de **16 % à 18 %**.

Cette évolution est rendue nécessaire par la hausse des coûts, notamment en raison de :

- l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), fixée par l'État ;
- la hausse du coût du traitement des déchets.

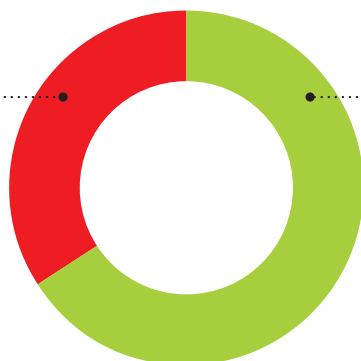
Grâce aux efforts des habitants pour mieux trier et réduire leurs déchets, ainsi qu'à une gestion rigoureuse de votre Communauté de Communes, cette augmentation a pu être limitée.

QUE FINANCE LA TEOM* ?

(*Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères)

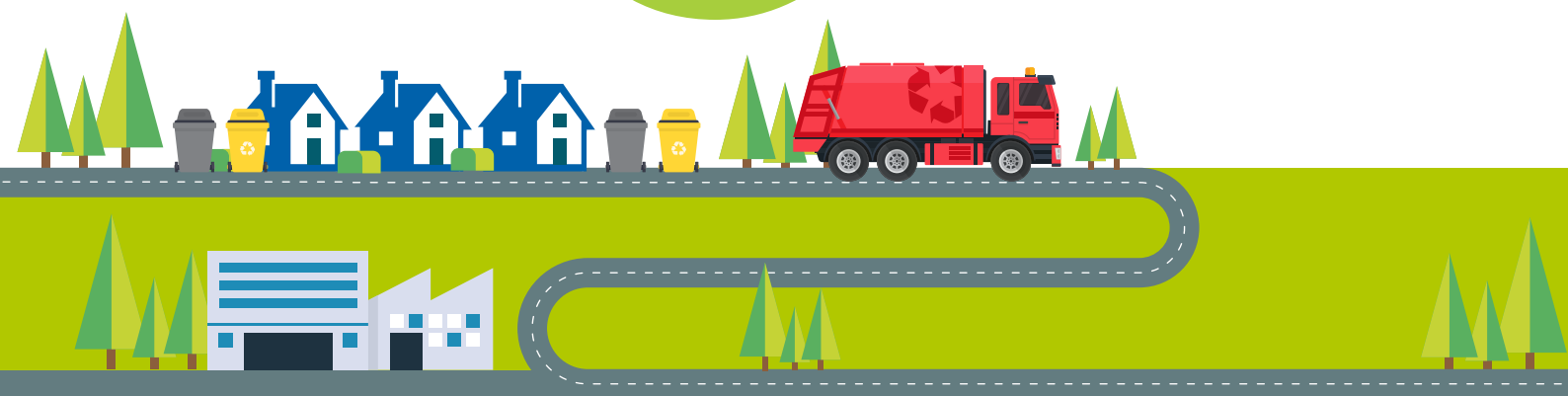
34%

COLLECTE DES
ORDURES MÉNAGÈRES
ET DES RECYCLABLES
(dont déchetterie)



66%

TRAITEMENT
DES ORDURES
MÉNAGÈRES





Terre Lorraine du Longuyonnais

BIEN TRIER, C'EST VALORISER.

Chaque geste de tri est **une action concrète pour notre environnement et pour la maîtrise des coûts.**

En triant correctement vos déchets, vous permettez de les recycler et de leur donner une seconde vie. Cela **réduit la quantité de déchets à incinérer ou à enfouir** ; deux solutions plus coûteuses et plus polluantes.

- **Réduire** : Mieux trier c'est limiter le volume de déchets à enfouir et à incinérer.
- **Valoriser** : Un déchet bien trié est une **matière première réutilisable**.
- **Agir** : Chaque effort collectif contribue à la maîtrise de nos coûts.

Pour retrouver
toutes les consignes,
flashez ici !



UN
DOUTE
SUR
UN DÉCHET
?

CONNAÎTRE
LES **CONSIGNES**
DÉTAILLÉES
?



www.t2l-54.fr